

M. MARSHALL: Je regrette fort que ce crédit ait été réduit à ce point. J'ai été personnellement en contact avec ce travail exécuté chaque année et je sais tout l'avantage qu'on en a tiré. Je regrette donc que le crédit ait été réduit de moitié. J'aimerais qu'il fût rétabli. Combien de familles a-t-on rétablies l'an dernier sous le régime de ce projet et quelle partie de la somme globale a-t-on dépensée à cette fin?

L'hon. M. GARDINER: Notre intention a toujours été d'éliminer graduellement ce crédit au bout d'une certaine période. Il figurait pour la première fois au budget des dépenses en 1932 et il a atteint une fois \$600,000. Il relevait alors du ministère du Travail et il a été ultérieurement transporté au ministère de l'Agriculture, en 1936 ou 1937; depuis lors il relève de ce dernier ministère. L'entente conclue avec les diverses provinces, du Nouveau-Brunswick à la Colombie-Britannique, était qu'au bout d'une certaine période le crédit serait éliminé. Cette année, nous versons \$25,000 à l'Alberta, somme qu'elle a demandée et aux autres, à l'exception de la Saskatchewan, nous versons approximativement les sommes qu'elles ont réclamées. La Saskatchewan a demandé plus que nous ne lui accordons. Quant au nombre des familles assistées, voici les chiffres: Alberta, premiers labours pour colons dans le besoin, 123 familles, somme dépensée, \$5,375.75, nombre d'acres, 1,186, Défrichage pour colons dans le besoin, 8 familles, \$280, acres défrichées, 70. Articles de ménage: nulle dépense, cette année. Matériaux de construction, 22 familles assistées, \$640.57. Travail, bétail, etc., 2 familles assistées, \$312.50. Marchés au sujet de matériaux pour la construction de ponts et de ponceaux, 23 familles assistées. C'est-à-dire on apportait des matériaux pour la construction de ponts et de ponceaux. La somme a été de \$2,397.59. Transport de colons sur des bonnes terres, 2 familles, \$148.60. Cela donne une dépense globale de \$8,877.81 en Alberta l'an dernier.

M. HAZEN: Quelles sont les provinces qui ont reçu une part des \$400,000 que le Gouvernement a dépensés l'an dernier pour aider au rétablissement des colons, et combien chacune a-t-elle reçu?

L'hon. M. GARDINER:

Nouveau-Brunswick	\$30,000
Saskatchewan	\$250,000
Alberta	\$75,000
Colombie-Britannique	\$15,000

Et il y a un montant de \$30,000 qui n'a pas été assigné et que nous n'avons pas dépensé.

(Le crédit est adopté.)

[L'hon. M. Gardiner.]

M. RYAN: A-t-on l'intention de terminer l'étude des crédits maintenant? Je désire qu'on me permette de dire quelques mots.

M. le PRÉSIDENT: Le crédit est maintenant adopté. Il n'y a rien en délibération. Est-ce que l'honorable député désire discuter ce crédit?

M. RYAN: Pas exactement ce crédit, mais je ne pourrai dire ce que j'ai à dire qu'à propos de ce crédit.

M. le PRÉSIDENT: Avec le consentement unanime du comité.

M. RYAN: Depuis le 16 mai, date de l'ouverture de la session, j'ai siégé ici patiemment, écoutant les nombreux discours qui ont été prononcés. Je désire féliciter les honorables députés de l'Ouest canadien pour la façon dont ils ont défendu les intérêts de leur région. On aurait dit parfois que certains honorables députés pensaient que tout le Canada se trouve à l'ouest des grands Lacs et qu'aucune autre partie du pays n'est importante. Je ne dis pas cela pour critiquer et je veux féliciter les honorables députés qui font valoir les droits de l'Ouest. Je veux toutefois que mes honorables collègues sachent que la province de Québec est une province agricole importante. Je regrette que le Gouvernement ait jugé nécessaire, cette année, de réduire les crédits du ministère de l'Agriculture. Je ne saurais dire si les effets de cette réduction se feront sentir dans ma province, mais je sais que l'on pourrait utilement y employer quelques subventions du Gouvernement à la mise en valeur de nos terres.

Je m'efforce, depuis plusieurs années, d'intéresser nos gouvernements, tant fédéral que provincial, à l'établissement d'une industrie du sucre de betterave dans le Québec. Il y a deux ans, à la suite de travaux considérables effectués non seulement par moi-même, mais par certains représentants de l'Ouest, de l'Ontario et du Québec, le ministre des Finances de l'époque soumit la question entière de l'industrie du sucre à la Commission du tarif. Celle-ci devait nous présenter cette année, si je ne m'abuse, un rapport des plus détaillés sur cette industrie, et je déplore qu'elle ne l'ait pas fait. Il ne faut pas oublier que le raffinage du sucre de canne n'est pas une industrie, au même sens que la production du sucre de betterave. Le fabricant de sucre de betterave achète ce légume, du cultivateur, le coupe en morceaux, et en extrait le sucre qu'il raffine. Le raffineur de sucre de canne ne fait que transformer le sucre brut qu'il importe d'autres pays. Je lisais aujourd'hui, dans le *Star* de Montréal, qu'en 1939, je suppose qu'il s'agit de l'année civile, la production des raffineries de sucre s'est considé-